

ACTUALITÉ

14/03/2021

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

# Le paiement électronique bientôt obligatoire partout

Pouvoir choisir.

Belga



Dans un plan d'action de lutte contre la fraude, prochainement soumis au gouvernement, le ministre des Finances Vincent Van Peteghem (CD&V) compte obliger tous les commerçants à proposer au minimum un moyen de paiement électronique à leurs clients, rapportent L'Echo et De Tijd jeudi.

« Sans exclure la possibilité de payer en espèces, la proposition revient à obliger tous les acteurs économiques à proposer au moins un système de paiement électronique. Lequel ? Ce sera aux commerçants de choisir. Mais les consommateurs doivent avoir le droit de payer électroniquement s'ils ne disposent pas d'espèces », a expliqué le ministre.

Il n'existe pas de statistiques sur le nombre de commerces ne disposant pas de moyen de paiement électronique. « Mais la baisse du recours au cash

réduit le risque de fraude dans certains secteurs. Sur la base de données macroéconomiques, l'OCDE et la Commission européenne ont calculé que la Belgique perdait chaque année 3,6 milliards d' € de recettes de TVA », a ajouté le ministre.

## Manque de transparence

En mettant la pression sur les paiements en espèces, M. Van Peteghem et le collège de hauts fonctionnaires souhaitent créer un effet comparable à celui de l'introduction de la caisse blanche dans l'Horeca.

À l'Union des classes moyennes (UCM), la réaction est pour le moins mitigée. Sur le principe, comme l'explique Clarisse Ramakers, la directrice du service d'études, « on est pour la liberté d'acceptation des modalités de paiement ».

Le Syndicat neutre pour indépendants (SNI) n'est pas pour une telle obligation et estime qu'il est « essentiel que l'entrepreneur garde sa liberté de choix », notamment parce que les services de paiement électronique manquent de transparence.

La fédération Comeos partage le même avis : pour sur le principe, mais freinée par les coûts des paiements et le manque de transparence.